



Nouveau partenariat pour le
développement de l'Afrique (NEPAD)

Programme détaillé pour le
développement de l'agriculture africaine
(PDDAA)

Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture

Division du Centre d'investissement

GOUVERNEMENT DU BÉNIN

APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DU NEPAD–PDDAA

TCP/BEN/2906 (I)
(NEPAD Ref. 05/13 F)

Volume V de V

PROFIL DE PROJET D'INVESTISSEMENT BANCABLE

Projet de développement de l'aviculture moderne en zones
périurbaines et de l'aviculture traditionnelle en zones rurales

Mars 2005

BÉNIN: Appui à la mise en œuvre du NEPAD–PDDAA

Volume I: Programme national d'investissement à moyen terme (PNIMT)

Profils de projets d'investissement bancables (PPIB)

Volume II: Programme de construction et de restauration de pistes rurales

Volume III: Programme d'aménagement et de mise en valeur de bas-fonds
et de Petits périmètres irrigués (PPI)

Volume IV: Programme d'appui au développement de la filière anacarde (PADFA)

Volume V: Projet de développement de l'aviculture moderne en zones périurbaines
et de l'aviculture traditionnelle en zones rurales

PROFIL DE PROJET D'INVESTISSEMENT BANCABLE DU NEPAD-PDDAA

Pays:	Bénin		
Secteur d'activité:	Filières avicole		
Titre du projet proposé:	Projet de développement de l'aviculture moderne en zones périurbaines et de l'aviculture traditionnelle en zones rurales		
Zone du projet:	Territoire national en ce qui concerne l'aviculture traditionnelle et zones périurbaines de Cotonou, Porto-Novo, Bohicon, Lokossa, Parakou et Natitingou, pour l'aviculture moderne		
Durée du projet:	8 ans		
Coût estimé:	Total: 14,16 millions de dollars EU		
Financement envisagé:			
<i>Source</i>	<i>Millions de FCFA¹</i>	<i>Millions de \$EU</i>	<i>% du total</i>
<i>Gouvernement</i>	741,3	1,42	10,0
<i>Institution(s) de financement</i>	5 890,5	11,22	79,2
<i>Bénéficiaires</i>	81,8	0,15	1,1
<i>Secteur privé</i>	719,2	1,37	9,7
Total	7,432.8	14,16	100,0

¹ Equivalence monétaire:
 Unité monétaire = franc CFA (FCFA)
 1 \$EU = 525 FCFA
 100 FCFA = 0,19 \$EU

BÉNIN

Profil de projet d'investissement bancable du NEPAD–PDDAA « *Projet de développement de l'aviculture moderne en zones périurbaines et de l'aviculture traditionnelle en zones rurales* »

Table des matières

Abréviations.....	iii
I. CONTEXTE DU PROJET.....	1
A. Origine du projet	1
B. Généralités.....	1
C. Importance de l'aviculture béninoise.....	2
D. Environnement institutionnel	3
II. ZONE DU PROJET.....	4
III. JUSTIFICATION	8
IV. OBJECTIFS DU PROJET	9
V. DESCRIPTION DU PROJET	10
A. Composantes du projet.....	11
<u>Composante 1: Amélioration du cadre général d'intervention (amélioration du cadre incitatif de mise en œuvre des activités au sein de la filière)</u>	11
<u>Composante 2: Amélioration de la productivité</u>	12
<u>Composante 3: Appui à l'organisation et à la professionnalisation des acteurs</u>	12
<u>Composante 4: Amélioration des conditions de financement de la filière</u>	13
B. Mise en œuvre du projet.....	14
VI. COÛTS INDICATIFS	15
VII. SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGÉES	16
VIII. BÉNÉFICES ATTENDUS	16
IX. DISPOSITIFS INSTITUTIONNELS DE MISE EN ŒUVRE	17
X. BESOINS EN ASSISTANCE TECHNIQUE	18
XI. PROBLÈMES EN SUSPENS ET ACTIONS PROPOSÉES	19
XII. RISQUES POTENTIELS	20
ANNEXES:	21
Annexe 1: Evaluation du coût de production d'une poulette et d'un œuf dans un élevage de 500 sujets (cuppe/ovo-promo-super)	23
Annexe 2: Résumé des coûts estimatifs du projet par composante	25
Annexe 3: Résumé des coûts estimatifs du projet par composante	27
Annexe 4: Échelonnement des productions (aviculture moderne)	29

Abréviations

ANAB	Aviculteurs modernes au niveau départemental et national
DPP	Direction de la programmation et de la prospective
INRAB	Institut national des recherches agricoles
MAEP	Ministère de l’agriculture, de l’élevage et de la pêche
PADA V	Projet d’appui au développement de l’aviculture villageoise
PADFA	Programme d’appui au développement de la filière anacarde
PDDAA	Programme détaillé pour le développement de l’agriculture en Afrique
PNDA	Programme national de développement agricole
PNMIT	Programme national d’investissement à moyen terme
PTBA	Plan de travail et budget annuel
RDR	Responsable du développement rural

I. CONTEXTE DU PROJET

A. Origine du projet

I.1. A l'issue de l'atelier de réflexion des 21 et 22 juillet 2003 à Cotonou sur la programmation des activités prioritaires du Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche pour la période 2004 à 2006, 10 filières porteuses pouvant bénéficier d'une attention soutenue de l'Etat ont été identifiées dont la filière avicole, en vue de leur développement. Ce choix porté sur la promotion de la filière avicole vise à encourager la diversification des productions animales en mettant un accent particulier sur les espèces à cycle court.

I.2. L'atelier de validation du PNIMT de février 2004, convoqué par le gouvernement et organisé par la FAO a permis de mettre en évidence les convergences de point de vue sur l'analyse comparative des stratégies du gouvernement et des bailleurs ainsi que les besoins exprimés par la profession agricole et le secteur privé. Sur huit idées de projets d'investissement bancables et choisies dans les domaines de convergence, six ont été validées par les Autorités du Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche dont le Projet de développement de l'aviculture moderne en zones périurbaines et de l'aviculture traditionnelle améliorée en zones rurales. Le projet s'inscrit dans le Programme n° 1 « Appui à l'amélioration de la productivité agricole » du Programme national de développement agricole (PNDA) et dans le programme n° 3 du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA).

B. Généralités

I.3. D'une superficie de 114 763 km², le Bénin situé en Afrique de l'Ouest, est subdivisé sur le plan de l'administration territoriale en 12 départements avec une population estimée à 6 769 914 habitants (RGPH, 2002) et un taux d'accroissement naturel de l'ordre de 3,25 pour cent par an sur la dernière décennie. La population est inégalement répartie: la zone sud compte 61,15 pour cent de la population sur 15 pour cent du territoire national. La population rurale représente environ 58 pour cent de la population totale et ce pourcentage diminue régulièrement au profit de la population urbaine. Cotonou, la capitale économique, compterait environ 665 100 habitants. Au total sept villes du Bénin concentrent chacune une population urbaine supérieure à 30 pour cent. Pour ces villes la population urbaine concernée est de 2 221 894 habitants. La population urbaine augmenterait de 5 à 6 pour cent par an.

I.4. Le Bénin fait partie des pays les plus pauvres du monde. L'indicateur de développement humain pour le Bénin en 2002 le classe à la 158e place sur 173 pays évalués par le PNUD avec un revenu annuel par habitant de 380 dollars EU (Banque mondiale, 2002).

I.5. Le secteur rural contribue pour 39 pour cent à la constitution du PIB, procure 90 pour cent des recettes d'exportation du pays et participe à hauteur de 15 pour cent aux recettes de l'Etat. L'élevage représente 8 pour cent du PIB total. La part du budget consacrée à ce secteur est relativement faible. Il en résulte un sous-développement des productions animales et un faible niveau d'intensification de la filière. Dans les conditions d'une bonne pluviométrie, le Bénin est autosuffisant sur le plan alimentaire en ce qui concerne les productions alimentaires de base. Malgré cette autosuffisance alimentaire globale, on note toutefois qu'environ 1/5 de la population souffre encore de pénuries alimentaires cycliques dans certains cas et chroniques dans d'autres.

I.6. Les dernières estimations (DE, 2002) établissent l'effectif du cheptel béninois comme suit: 1 650 000 bovins, 1 900 000 ovins caprins, 285 000 porcins et 12 000 000 volailles. Les principaux

systèmes rencontrés et relativement évolutifs sont les suivants: i) l'élevage pastoral transhumant; ii) l'élevage sédentaire et iii) les élevages de type industriel ou moderne. Ces différents systèmes de production peuvent être juxtaposés sur un terroir ou imbriqués dans des systèmes d'exploitation plus complexes.

C. Importance de l'aviculture béninoise

I.7. L'aviculture au Bénin peut être classée en trois types: l'aviculture traditionnelle, l'aviculture moderne et l'aviculture intensive.

I.8. **Aviculture traditionnelle.** Elle est pratiquée dans les zones rurales, mais aussi dans une moindre mesure dans les zones urbaines et compte environ 12 millions de volailles. (Direction de l'élevage, 2002).

I.9. L'aviculture traditionnelle améliorée est un compromis entre l'élevage et l'aviculture moderne. Cette forme d'aviculture se développe grâce à la mise en œuvre de quelques mesures simples et peu onéreuses, appuyées à titre pilote par des projets d'appui au monde rural tel que le PADSA, le PDEIII, le PSSA, le PAMR Mono, le PAGER et de nombreuses ONG telles que APRETECTRA et GRAPAD. Ces mesures portent sur: i) une meilleure protection sanitaire et un meilleur contrôle des maladies; ii) l'amélioration de l'alimentation; iii) l'amélioration de l'habitat couplé au contrôle des pertes accidentelles et iv) l'amélioration génétique. Le concept mis au point par le PAMR-Mono pour promouvoir ce type d'aviculture au niveau village est la définition des bases d'une action de promotion durable de l'aviculture traditionnelle qui intègrent dans une vision de développement endogène durable, les actions suivantes: i) appui à l'émergence des organisations d'aviculteurs; ii) réduction de la mortalité des volailles; iii) élargissement des bases techniques de promotion; iv) appui aux échanges entre acteurs de la filière (gestion des intrants, commercialisation, divers partenariats). Parmi tous ces projets, seuls le PADAVII, le PADSA et le PSSA bénéficient d'une nouvelle phase avec financement mobilisé.

I.10. **Aviculture moderne.** Cet élevage de type intensif s'est développé autour des centres urbains en expansion, mais reste encore minoritaire dans les pays. Il est essentiellement tourné vers la production d'œufs de consommation, la population de poulets de chair étant marginale. Au Bénin on compte environ 300 aviculteurs dont les 4/5 se trouvent concentrés dans le Sud-Bénin. D'après une compilation des données, 65 pour cent des aviculteurs ont une taille moyenne de troupeau de 500 volailles, 26 pour cent une taille moyenne de 2 500 têtes, 8 pour cent une taille moyenne de 7 000 têtes et 1 pour cent une taille supérieure à 20 000 têtes.

I.11. Quatre groupes socioprofessionnels pratiquent l'aviculture moderne: i) les déflatés de la Fonction publique et les jeunes diplômés sans emploi; ii) des fonctionnaires retraités de l'Etat; iii) des ONG; iv) des professionnels libres ne faisant partie de l'une ou l'autre des trois premières catégories. Ils ne bénéficient d'aucun encadrement de la part de l'Etat. Ils sont généralement formés sur le tas avec l'appui de quelques ONG accessoirement.

I.12. Cet élevage de type libéral démarré au Bénin en 1977 est un élevage de type intensif en cours d'extension. Il touche environ 7 pour cent de l'effectif national de volailles. Il fait appel aux races importées et il est gros consommateur d'intrants produits localement et/ou importés. La technicité des éleveurs est en constante amélioration malgré leur hétérogénéité; beaucoup reste à faire pour professionnaliser les éleveurs. Après avoir atteint 300 000 têtes en 1980, l'aviculture périurbaine a régressé et les effectifs du secteur avicole moderne n'ont plus atteint que 60 à 80 000 têtes à partir de 1983, lorsque les viandes européennes subventionnées ont commencé à envahir le marché national.

Après la dévaluation et au cours des 10 dernières années on assiste à nouveau à une reprise progressive de la production sans que des « projets » aient eu une influence décisive sur cette activité. Actuellement, seul le PISEA appuie l'aviculture moderne. Les activités du projet arrivent à expiration en 2004. Il est envisagé une possible reconduction des activités du projet pour deux ans. L'effectif de volailles présentement conduit est d'environ 800 000 têtes dans la proportion de 70 pour cent de pondeuses et de 30 pour cent de poulets de chair.

I.13. La production annuelle estimée de poulet de chair est de 500 tonnes. Cette production ajoutée à celle des poules réformées estimée à 900 tonnes ramène l'ensemble de la production à 1 400 tonnes de viande. Pour les œufs, la production est estimée à 7 000 tonnes soit environ 112 millions d'œufs.

I.14. Le poids des poulets est de l'ordre de 2 à 2,5 kg en 50 jours. Les poules pondeuses ont une productivité moyenne de 240 œufs de poule/an (fourchette de 220 à 280 œufs poule/an).

I.15. Avec près de 9 600 tonnes, la volaille est la 2ème viande produite au Bénin derrière le bœuf (25 300 tonnes). Suivent les petits ruminants (6 100 tonnes) et les porcs (3 600 tonnes). La production actuelle de viandes et abats est de 44 600 tonnes (dont 57 pour cent pour les bovins et 21 pour cent pour les volailles), représentant 7 kg par habitant. Mais le disponible réel (productions locales plus importations moins les exportations) est estimé à 61 000 tonnes équivalant à une consommation nationale moyenne de 9 kg/hab. Le déficit prévisible pour l'an 2015 avoisinerait les 49 000 tonnes de viandes et abats (toutes espèces comprises).

I.16. En amont, l'alimentation du bétail constitue l'aspect fondamental des difficultés que connaît l'aviculture au Bénin. En dehors de quelques fabricants d'aliments pour volailles (environ 15) spécialisés dans la production et la commercialisation, et pouvant produire 21,7 tonnes d'aliments à l'heure, la grande majorité des aviculteurs se contente de produire les aliments dans de petits ateliers artisanaux. Du point de vue qualité, une grande variation existe car la composition des aliments reste le secret du fabricant et aucune institution n'effectue ni contrôle à l'analyse, ni analyse bromatologique, ni des expériences alimentaires comparatives pour guider l'éleveur dans le choix des aliments et la formulation des rations.

I.17. ***Aviculture intensive.*** Concernant les animaux, l'aviculture intensive au Bénin se caractérise par l'utilisation exclusive des souches commerciales de poussins importés ou achetés sur place auprès de l'accouveur. Le poussin importé revient à 680 FCFA rendu à l'aéroport de Cotonou contre 550 FCFA produit localement par le couvoir « Les poussins du Roi ». D'après les aviculteurs, les produits importés, bien que chers, semblent de bien meilleure qualité. L'absence d'une véritable organisation des aviculteurs fait que les commandes de poussins auprès des fournisseurs à l'étranger ne sont pas souvent groupées, d'où un prix de revient élevé des poussins.

I.18. En matière de transformation, il n'existe au niveau national qu'un seul abattoir de volailles appartenant à un privé spécialisé dans la production de poulets de chair produits en propre et complété par des achats d'oiseaux vivants auprès de petits aviculteurs installés en périphérie.

D. Environnement institutionnel

I.19. L'environnement institutionnel du sous-secteur de l'élevage en général et de la filière avicole moderne en particulier comprend l'Etat, les organisations d'éleveurs, les opérateurs privés et les ONG. Du côté de l'Etat, le secteur de l'élevage est administré par le MAEP et ses structures déconcentrées que sont:

- la Direction de la programmation et de la prospective (DPP);
- la Direction de l'élevage;
- les CARDERS, chargés de l'application de la politique de développement rural au niveau des localités décentralisées;
- la recherche à travers les prestations de l'Institut national des recherches agricoles (INRAB).

I.20. Les autres acteurs sont constitués par: i) les organisations d'éleveurs selon le mode filière; ii) les opérateurs privés (importateurs de volailles congelées, gestionnaires d'abattoirs et de provenderies, pharmaciens vétérinaires); iii) les ONG; et iv) les projets de développement en cours d'exécution, dont le PISEA qui a apporté un grand appui financier aux jeunes diplômés sans emploi dans le cadre du Programme d'insertion.

I.21. L'insuffisance qualitative et quantitative du personnel de l'Etat suite à la restructuration des services agricoles en 1992, la mauvaise intégration des vétérinaires privés, le faible niveau d'organisation des éleveurs, le faible niveau des appuis financiers de l'Etat aux institutions du sous-secteur, l'inexistence d'une politique claire de financement des activités d'élevage sont autant de maux qui minent l'environnement institutionnel.

II. ZONE DU PROJET

II.1. La quasi-totalité des élevages avicoles modernes recensés est située dans les périphéries des centres urbains. Aussi bien les anciens élevages que les nouveaux semblent suivre ce mouvement. Les 4/5 des élevages existants se trouvent concentrés dans le sud du Bénin (majoritairement dans les départements de l'Atlantique, Littoral, Ouémé, Plateau et Mono) et le 1/5 restant concerne les éleveurs situés dans le centre et le nord du Pays.

II.2. **Choix des zones.** Pour le choix des zones devant bénéficier de l'appui du projet, les critères suivants ont été retenus:

- Potentialités;
- population et densité;
- accès et débouchés;
- expérience de développement et importance des initiatives privées;
- structures d'appui et présence d'ONG;
- possibilité d'extension de l'activité;
- niveau de sécurité alimentaire.

II.3. Sur la base des critères prédefinis, la zone d'intervention du projet concernerait cinq départements du Sud-Bénin: Mono, Atlantique, Littoral, Ouémé et Plateau ainsi que quatre départements du Nord et du Centre: Borgou, Atacora, Donga et Zou. La zone du projet couvrira la périphérie de tous les chefs-lieux des départements retenus. Il est bon de mentionner que les zones d'agglomération urbaine et périurbaines autour et entre Ouidah, Cotonou et Porto-Novo regroupent la majorité des exploitations qui à elles seules contrôlent les 2/3 de la production nationale. Cette proximité des exploitations des centres urbains offre aux éleveurs l'avantage de s'approvisionner

facilement en certains facteurs de production et de profiter du marché des services et des infrastructures (électricité, voies d'accès) circuit de commercialisation.

Situation actuelle et potentiel de production en aviculture moderne béninoise					
Libellé	An	Pondeuses	Poulettes	Poulets de chair	Total
Cheptel	1983	78 400	39 200	19 400	147 000
	2003	450 000	50 000	300 000	800 000
Production œufs (tonnes)	1983	623			623
	2003	7 000			7 000
Production viande (tonnes)	1983	89		150	239
	2003	900		500	1 400

II.4. **Potentialité de production.** Sur les trois dernières années, le niveau des importations de volaille congelée et des abats a régulièrement progressé pour passer de 56 419 tonnes en 2001 à presque 80 000 tonnes en 2003 (service des douanes). Les 4/5 des quantités importées, soit 64 000 tonnes, sont réexportées vers le grand pays voisin le Nigéria. D'après les Services des douanes, les importations de volaille au Bénin en 2002 s'évaluent à près de 26,236 milliards de FCFA (valeur CAF).

II.5. L'évolution des tonnages importés sur les 3 à 5 dernières années montre qu'il existe un potentiel de développement important lié au marché potentiel existant, basé sur l'évolution observée du taux de croissance démographique de l'ordre de 3,2 pour cent l'an. Une réorganisation en amont et en aval de la filière pourrait sans nul doute rendre possible l'entrée progressive d'une production locale dans ce marché.

II.6. L'analyse de la situation actuelle met également en relief des opportunités à exploiter. Il s'agit: i) de la disponibilité en maïs, soja, coquilles d'huître, manioc (principales matières premières entrant dans la fabrication de la provende); ii) de l'existence d'un Centre national de production de poussin d'un jour; iii) de l'existence de la toute jeune association des aviculteurs modernes au niveau départemental et national (ANAB).

II.7. Les **principales contraintes** auxquelles la filière aviculture moderne doit faire face sont reprises dans le tableau ci-dessous:

Aviculture traditionnelle	
Domaines	Contraintes/difficultés
<ul style="list-style-type: none"> • Pathologie • Habitat • Formation et conseil • Organisation • Crédit • Productivité • Commercialisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Présence de peste et de choléra aviaires, vaccination et déparasitage peu pratiques • Absence de poulaillers, vols fréquents et prédateurs, divagation • Faible niveau de formation et insuffisance de conseil technique • Faible degré d'organisation • Absence de crédit adapté et accès au crédit difficile • Faible • Aucune adaptation à l'économie de marché

NEPAD – Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine
Bénin: Profil de projet d'investissement « *Projet de développement de l'aviculture moderne en zones périurbaine et de l'aviculture traditionnelle en zones rurales* »

Aviculture moderne		
Segment de la filière	Niveau/opération	Contraintes/difficultés
Production	Formation, conseil et organisations	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau de formation technique et de gestion des aviculteurs très hétérogène et faible. Défaut de connaissances suffisantes • Faible niveau d'organisation des acteurs • Insuffisance du conseil technique • Faible maîtrise sanitaire dans les élevages • Quelques nouvelles maladies non maîtrisées
	Facteurs de production	<ul style="list-style-type: none"> • Difficultés d'approvisionnement régulier des élevages en poussins et en aliments • Cherté et qualité douteuse de certains intrants importés tels que farine de poisson, souches de poussins et autres additifs alimentaires • Crédits insuffisants, difficiles d'accès, couplés aux taux et procédures dissuasifs pratiqués par les banques. Absence de crédit adapté • Sous-équipement des poulaillers
Recherche-développement	Vulgarisation	<ul style="list-style-type: none"> • Laboratoire vétérinaire central et laboratoires satellites insuffisamment équipés pour certifier les normes de qualité des vaccins et autres intrants zootechnique et vétérinaire importés • Insuffisance des moyens mobilisés pour la recherche-développement • Résultats de la recherche insuffisamment vulgarisés en milieu éleveur et très peu de recherche en aviculture moderne
Transformation		<ul style="list-style-type: none"> • Sous-équipement en général • Un seul mini abattoir spécialisé privé de volailles dans tout le pays
Conditionnement		<ul style="list-style-type: none"> • Absence de matériels de conditionnement et de fabriques d'emballage
Commercialisation		<ul style="list-style-type: none"> • Importation massive de poulets congelés freinant le développement des productions locales; concurrence des viandes importées • Faible capacité de conditionnement, de conservation et de distribution des productions locales • Méconnaissance du marché • Vente hasardeuse des productions du fait de l'absence d'une bonne organisation • Aucune adaptation à l'économie de marché • Absence de définition de normes

II.8. **Compétitivité et économie de la filière.** Les coûts de production dans les pays exportateurs illustrés dans le tableau ci-après sont très bas comparés aux coûts de production au Bénin. D'après Ofival *et al.* 2000, ces coûts de production au Bénin et au Sénégal sont 3 à 4 fois supérieurs à ceux de la France. Cet écart important entre les coûts de production est dû à la valeur des postes de charges suivants: aliments, poussin d'un jour (en grande partie importés) et les infrastructures. Les faibles effectifs élevés par éleveur (environ 60 pour cent des élevages avec une moyenne de 500 volailles) expliquent également les coûts élevés consacrés à l'amortissement des infrastructures et aux charges diverses et les faibles performances et rentabilité observées. De surcroît, les ruptures fréquentes en intrants zootechniques et vétérinaires et les difficultés à s'approvisionner freinent la compétitivité et par voie de conséquence le développement des filières avicoles. A l'heure actuelle, si l'on tient compte de l'hétérogénéité du niveau de technicité des aviculteurs, le coût de revient d'un poulet de chair produit de façon moderne au Bénin peut varier dans la fourchette de 11 à 18 FF/kg vif contre 9 FF/kg vif pour une poule entière importée.

II.9. Mais ces informations cachent d'autres réalités. En effet, les soi-disant poulets de chair congelés importés au Bénin ne sont en fait que des carcasses de poules réformées sans grande valeur marchande ce qui, de ce fait, devrait rendre les productions locales à qualité égale, plus compétitives.

Pays	France (1999)	Brésil (1999)	Sénégal (1998)	Bénin (1999)
Performances techniques				
Age (jours)	40	46	45	56
Poids (kg)	1,9	2,3	1,8	1,7
GMQ (g/jour)	46,5	49,5	40	29,6
Indice de consommation	1,89	1,92	2,2	2,4
Mortalité (%)	5,9	4,6	10	6
Prise (en FF)				
Prix du poussin d'un jour	1,2	0,8	3,75	5,5
Prix du kg d'aliment	1,23	0,8	2,1	1,65
Charges (en FF/kg vif)				
Coût aliment	2,31	1,54	4,62	4,13
Coût poussin	0,66	0,36	2,08	8,76
Total autres charges	1,04	0,30	1,71	4,05
Coût de production poulet vif (sortie élevage) en FF/kg vif	4,00	2,20	8,41	16,93
Ecart de coût de production (Brésil base 100)	182	100	382	769

Source: Ofival *et al.*, 2000 et Ako, 2001.

II.10. En ce qui concerne les œufs, il convient de souligner qu'en dehors de quelques importations frauduleuses d'œufs du Nigéria de piètre qualité (œufs mirés), la production locale est très compétitive (45 F l'unité) et ne souffre pratiquement pas de concurrence extérieure. Actuellement, la production locale constitue la plus importante source d'approvisionnement du marché. L'œuf produit localement est très apprécié et recherché par les commerçants. Une enquête menée sur le terrain par ADDA (2001) révèle que le taux de couverture des besoins en œufs est de 38,18 pour cent ce qui permet d'envisager une expansion de la production. Le prix sur le marché est fluctuant. Il atteint son niveau le plus bas en juin (1 650 F le plateau) et son niveau le plus élevé en décembre-janvier (1 950 F le plateau). Le coût moyen de production de l'œuf est de 45 F soit un coût moyen de 1 305 F pour le plateau de 30 œufs, et une marge bénéficiaire de 195 F par plateau d'œufs.

II.11. En conclusion, l'approvisionnement en viandes importées, s'il a l'avantage de constituer une source d'approvisionnement en protéines à bas prix dans un contexte d'augmentation de la demande, présente comme inconvénient de se substituer à la production locale, d'occasionner une hémorragie de devises et de freiner le développement des filières de production naissantes et fragiles. Cette orientation n'apparaît donc pas soutenable sur le long terme car elle aggraverait le déficit de la balance des paiements et augmenterait la dépendance alimentaire vis-à-vis de l'étranger. L'enjeu serait donc d'offrir un environnement économique favorable au développement d'une production locale plus compétitive en arrivant: i) à maîtriser le prix des importations de viandes et ii) à initier un processus de développement et d'intensification des filières animales visant à les rendre plus compétitives grâce à une réduction des coûts de production.

II.12. En ce qui concerne la maîtrise du prix des importations de viande, il est à rappeler que jusqu'au 30 juillet 2003, les méthodes de dédouanement des produits congelés ont largement favorisé les importations massives révélées dans le secteur par rapport à toute production locale. Depuis août 2003, le gouvernement, dans le cadre d'un ajustement de tous les secteurs, a procédé à la révision de cette méthode et a mis en place la pratique du dédouanement sur la base de la valeur réelle dite « valeur transactionnelle » qui vise à renforcer la promotion du secteur privé et en particulier du secteur agro-industriel. De plus dans le cadre de l'application du Tarif extérieur commun au sein des pays de l'UEMOA, des taxes temporaires ont été prévues afin de protéger les produits locaux des

variations des cours des viandes importées. Il s'agit de la Taxe dégressive de protection et de la Taxe conjoncturelle à l'importation.

II.13. ***Organisations professionnelles.*** Depuis quelques années le souci de se grouper et de s'organiser pour défendre leurs intérêts est apparu chez les producteurs. C'est ainsi qu'est née l'ANAB (Association nationale des aviculteurs du Bénin) en 2002. Cette association est structurée du bas vers le haut, c'est-à-dire depuis le niveau communal jusqu'au niveau national. Cette situation est encourageante, même s'il convient de souligner que cette organisation, qui est en début de structuration, ne dispose ni de moyens suffisants ni d'expérience. Elle offre pour le moment très peu de services aux adhérents. Au niveau de l'aval de la filière (transformation et commercialisation) on note une absence totale d'organisation. Les activités sont menées par des opérateurs privés individuels très peu organisés et n'ayant généralement pas de politique à moyen ou long termes. L'intégration de la filière avicole moderne est faible dans la mesure où les relations entre opérateurs dans les différents segments sont très limitées, voire inexistantes.

II.14. ***Rôle des femmes.*** Les femmes interviennent sur différents segments de la filière avicole: i) approvisionnement des usines d'aliments pour bétail en matières premières; ii) commercialisation des produits d'élevage (œufs et poulets); iii) production et iv) transformation.

III. JUSTIFICATION

III.1. Une des fonctions principales de l'élevage est de fournir des protéines animales pour l'alimentation humaine.

III.2. Avec actuellement 9 kg de viande et abats, et 0,2 kg d'œufs par habitant et par an, le Bénin se trouve nettement en dessous de la moyenne des pays en voie de développement (21 kg de viande et 1 kg d'œufs). Le niveau actuel de la demande pour ces différents produits est largement supérieur à celui de l'offre et donc aux capacités actuelles de production nationale. La demande globale de la consommation en viande qui s'accroît régulièrement est satisfaite à la fois par les productions locales 44 600 tonnes et les produits importés soit environ 16 000 tonnes de poulets congelés et abats de volailles.

III.3. Le niveau actuel des besoins à couvrir par rapport à ces différents produits serait largement supérieur à celui de l'offre et donc aux capacités actuelles de production nationale laissant entrevoir ainsi un développement sans risque de saturation au moins pour les 10 à 20 prochaines années au regard de la démographie galopante (3,2 pour cent par an).

III.4. L'accroissement de la production aviaire pour le marché intérieur prioritairement et extérieur secondairement représente donc un intérêt majeur et un enjeu de sécurité alimentaire et nutritionnelle, de création d'emplois, d'amélioration des revenus, de substitution aux importations et d'économie de devises.

III.5. La priorité accordée par le gouvernement à la réduction de l'insécurité alimentaire, à la lutte contre la pauvreté et à la diversification des productions destinées à l'exportation ou à la substitution aux importations l'a conduit à inclure le développement des filières des espèces à cycle court en général et celui de la filière avicole en particulier dans les objectifs prioritaires de développement rural. La promotion de cette filière figure dans le Schéma directeur de développement agricole et rural (SDDAR).

III.6. Les actions envisagées visent à lever les contraintes identifiées (dont la plus importante est de faire baisser les prix de revient des productions), à promouvoir le développement durable des filières avicoles modernes et traditionnelles améliorées comme moyen pour parvenir à combler rapidement le déficit observé en mettant donc l'accent sur l'appui aux acteurs intervenant au niveau des différents segments de la filière à savoir la production, la transformation, le conditionnement et la commercialisation des produits. Il s'agit de fournir: i) l'appui technique aux systèmes de production mais aussi aux systèmes de transformation et de commercialisation; et ii) l'appui aux nouveaux et aux anciens promoteurs en matière de crédit pour lancer et pérenniser leurs activités.

III.7. Ce projet se veut être également intégrateur car le développement de l'aviculture moderne aura un effet d'entraînement d'une part sur les élevages traditionnels qui pourront bénéficier progressivement des itinéraires techniques mis en place et d'autre part un effet d'entraînement sur les productions locales de céréales (maïs, sorgho, mil), de tubercules (manioc) et de légumineuses (soja, arachide) qui rentrent dans la fabrication des provendes et qui actuellement connaissent des problèmes de débouchés. De même, de nombreux sous-produits agro-industriels sont disponibles même si l'approvisionnement reste à organiser (tourteaux d'oléagineux, drèches, tous riches en énergie ou en protéines digestibles). Pour ne pas concurrencer l'alimentation humaine, il sera possible, en cas de nécessité, de faire produire par des groupements de producteurs du maïs de rente pour les productions animales.

III.8. Ce projet en outre favorisera l'éclosion de nombreuses professions qui pourraient vivre de l'aviculture à savoir: sélectionneurs, multiplicateurs, accouveurs, producteurs d'œufs, producteurs de poulets, pintades, dindons, fabricants d'aliments, fabricants de matériels, gestionnaire d'abattoirs de volailles, centres de conditionnement et de distribution des produits.

III.9. L'appui envisagé au développement de l'aviculture traditionnelle permettra aux femmes rurales, en choisissant comme cible prioritaire la femme, l'effet du projet sur le foyer devrait être immédiat, en particulier sur l'état sanitaire et nutritionnel des enfants.

III.10. Enfin l'aviculture, si elle est bien conduite, ne constitue pas une menace à l'environnement.

IV. OBJECTIFS DU PROJET

IV.1. ***Objectif global:*** Contribuer en priorité à la diversification des productions, à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration de la sécurité alimentaire et, de façon secondaire à la substitution des productions locales aux importations et à l'amélioration de la balance des paiements.

IV.2. *Objectifs spécifiques:*

- Accroître la part des produits (œufs, viande et abats) issus de l'aviculture moderne dans la production nationale de protéines animales.
- Promouvoir des paquets technologiques adaptés aux conditions locales afin de développer l'aviculture au niveau village comme activité génératrice de revenus.

IV.3. *Résultats attendus:*

- ***Résultat 1:*** Les instruments de régulation tarifaire et de régulation des marchés sont mis en place et contribuent à sécuriser les productions locales et à améliorer leur

compétitivité. Le cadre réglementaire de mise en œuvre des activités au sein de la filière est formalisé.

- **Résultat 2:** La productivité des élevages encadrés s'est améliorée. Les intrants sont disponibles (médicaments vétérinaires, aliments et poussins d'un jour ou poussins démarrés). Un crédit adapté et facile d'accès est mis en place. Les revenus des éleveurs sont améliorés par une meilleure rémunération des productions et la diversification des activités.
- **Résultat 3:** Les capacités (techniques, organisationnelles, de négociation et de gestion) des producteurs à la base et des organisations sont renforcées par la sensibilisation, l'organisation, l'information et la formation technique. Les bénéficiaires du projet individuels ou groupés ont accès aux services financiers des institutions pérennes et utilisent de manière optimale les ressources disponibles. Il est attendu également une professionnalisation des acteurs.
- **Résultat 4:** Les institutions soutenant le projet sont appuyées. Le projet est exécuté correctement et contribue à renforcer les capacités de planification, de coordination et de suivi des structures du MAEP, de la DE, de la DPP et des CARDER. Les compétences des prestataires de service (DE, CARDER, ONG, structures de recherche) sont renforcées. La démarche qualité est impulsée et formalisée par l'administration par voie réglementaire.

IV.4. Les orientations stratégiques sont: i) de sécuriser les productions locales grâce à la mise en place des instruments de régulation tarifaire et de régulation du marché; ii) de renforcer les capacités techniques organisationnelles, opérationnelles de gestion et de négociation des organisations de producteurs (existantes ou à créer); iii) d'accroître la production à travers la diversification de l'offre, l'amélioration de la productivité, la disponibilité des facteurs et des services d'appui notamment le crédit; iv) d'améliorer la conservation, la transformation, le stockage, l'écoulement des produits; v) l'émergence et le renforcement d'une demande solvable; et vi) de disposer de ressources céréalières et d'autres matières premières en quantité et en qualité suffisante pour développer une industrie avicole viable.

V. DESCRIPTION DU PROJET

V.1. Le projet vise avant tout à créer les conditions permettant des améliorations durables dans les performances de l'aviculture moderne en zones périurbaines et de l'aviculture traditionnelle dans certaines zones rurales du Bénin. Il s'inscrit dans le cadre de la poursuite et du renforcement des actions entreprises au niveau de la filière par d'autres intervenants ainsi que dans les orientations politiques de l'Etat dont les principaux objectifs sont la mise en œuvre d'une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'amélioration de la sécurité alimentaire des populations.

V.2. Le concept de base du projet est d'encadrer l'élevage traditionnel de volailles grâce au soutien très actif de l'Etat et la participation des populations concernées en vue de permettre d'améliorer sensiblement les revenus et les conditions de vie de la plus grande proportion des éleveurs et de leurs familles. Le projet s'adresse également à la filière avicole moderne qui concerne plus particulièrement le secteur privé moderne pour lequel sont prévues des actions d'appui direct au profit d'acteurs bien formés en favorisant leur professionnalisation et leur structuration.

A. Composantes du projet

V.3. Le projet s'articule autour des ***quatre composantes*** suivantes:

- Amélioration du cadre général d'intervention;
- Amélioration de la productivité;
- Appui à l'organisation et à la professionnalisation des acteurs;
- Amélioration des conditions de financement de la filière.

Composante 1: Amélioration du cadre général d'intervention (amélioration du cadre incitatif de mise en œuvre des activités au sein de la filière)

V.4. L'objectif visé serait d'offrir un environnement économique favorable au développement de la filière avicole pour la rendre plus compétitive et moins sujette aux variations de prix qui pourraient avoir un effet déstabilisateur sur les productions locales.

V.5. Le Projet apporterait son appui à la mise en place des instruments de régulation tarifaire. Dans ce cadre une étude des besoins de régulation tarifaire du marché des produits serait réalisée. Cette étude évaluerait: i) la production nationale de l'élevage (les ressources et les emplois); ii) l'évolution et l'analyse des importations en produits carnés; iii) l'évolution et l'analyse de la consommation; et iv) l'analyse de l'incidence des viandes importées. Elle ferait des propositions pour le choix d'un système de régulation de marché, et ce, dans un cadre régional. Cette étude pourrait être financée par un PCT.

V.6. Sur le plan institutionnel, la Direction de l'élevage, les CARDER, l'INRAB présenteraient de nombreuses insuffisances dans leur fonctionnement comme service public. Il en est de même pour certains intervenants (ONG et différents autres prestataires de service) du secteur privé. Pour faire de ces institutions des outils efficaces au service des acteurs de la filière, le projet financerait le renforcement des capacités humaines de certaines de ces institutions de manière à leur insuffler un professionnalisme.

V.7. Le projet apporterait également un appui institutionnel à travers la capitalisation et la diffusion d'informations statistiques sur la filière. La planification et la coordination de toutes les activités liées à la filière avicole moderne nécessiteraient une base statistique fiable et un outil d'analyse performant. Pour y parvenir un système de collecte d'analyse et de publications de données sur les flux, observés sur l'ensemble de la filière et impliquant tous les acteurs, serait mis en place. Les producteurs seraient informés sur les créneaux porteurs tandis que l'accès à l'information des acteurs commerciaux sur les productions de la filière serait facilité.

V.8. Le projet appuierait également les structures de recherche existantes (INRAB, LABOVET, FSA/UAC DANA) dans la mise en œuvre des programmes de recherche action participative dans lesquelles les acteurs de la filière participeraient pleinement à la mise en œuvre, la validation et la vulgarisation des résultats. L'objectif visé est que la recherche-développement contribue à augmenter la productivité, tant en amont qu'en aval de la filière. A titre indicatif et en fonction des contraintes identifiées, les activités de recherche pourraient porter sur: i) la définition des normes de qualité; ii) l'inventaire des ressources alimentaires locales et la détermination de leurs valeurs nutritives pour la mise au point des rations; iii) la formulation la plus économique des provendes pour obtenir des aliments type au moindre coût; iv) la définition des normes de construction des bâtiments d'élevage et la fourniture aux éleveurs de conseils pratiques pour une meilleure maîtrise des problèmes

d'adaptation des oiseaux à la chaleur; v) la situation sanitaire des élevages et l'établissement de mesures prophylactiques et médicales adaptées; vi) la mise en place et le suivi d'essais en station expérimentale et en milieu réel; et vii) la gestion des déjections animales.

V.9. La Direction de l'élevage forte des fonctions régaliennes qui lui sont dévolues s'impliquerait d'avantage dans la mise en œuvre de la démarche qualité. Elle garantirait aux consommateurs la sûreté des aliments en particulier et ferait respecter les règles d'hygiène des produits issus des filières. Elle pourrait également compléter son arsenal de textes réglementaires pour sécuriser les activités au niveau de la filière.

V.10. Enfin la DPP/MAEP conjointement avec la DE devront mettre en place des cadres de concertation et d'orientation formels non seulement des différentes institutions intervenant au niveau de la filière, mais également entre le gouvernement et les différents partenaires au développement.

V.11. Le projet financera les coûts de formation du personnel technique sur la démarche qualité et contribuera au coût de fonctionnement desdites institutions.

Composante 2: Amélioration de la productivité

V.12. Le projet devrait lever deux importantes contraintes relatives d'une part à la faible productivité des élevages et d'autre part au faible niveau d'organisation des producteurs et des autres acteurs de la filière.

V.13. L'objectif est de renforcer les capacités technique, organisationnelle, opérationnelle, de gestion et de négociation des acteurs afin d'améliorer un développement de la filière, fondé sur l'utilisation optimale des ressources qui seraient mises à contribution par le projet et par les acteurs eux-mêmes, ce, dans le but de réaliser ensemble, acteurs et techniciens du projet, les actions identifiées et programmées conjointement.

V.14. L'appui à la production revêtirait notamment plusieurs aspects, à savoir un meilleur approvisionnement des aviculteurs en intrants (poussins d'un jour, aliments, médicaments vétérinaires et petits équipements avicoles) et un conseil rapproché à ces derniers en matière d'itinéraires techniques adaptés et performants.

V.15. Les acteurs à raison de 1 000 par an (900 pour l'aviculture traditionnelle et 100 en aviculture moderne) seraient formés par des techniciens spécialisés de manière théorique et pratique sur la maîtrise des itinéraires techniques relatifs entre autres: i) au choix du matériel animal; ii) à l'amélioration et à la préparation des aliments; iii) à la maîtrise des conditions de logement; iv) à la maîtrise sanitaire des élevages; v) à la gestion technico-économique des élevages; et vi) à la connaissance des normes de qualité.

V.16. Sur la demande des aviculteurs modernes, la création d'une centrale d'achat de matières premières serait appuyée par le projet. L'objectif visé est de faire baisser les coûts des matières et d'atténuer les grandes fluctuations de prix observées.

Composante 3: Appui à l'organisation et à la professionnalisation des acteurs

V.17. Le projet soutiendrait la promotion de l'organisation des producteurs. En effet l'organisation de la filière doit aider à rationaliser les circuits d'approvisionnement et de distribution des produits avicoles. Une meilleure structuration et une meilleure coordination des activités menées devraient

conférer aux acteurs, (producteurs, fournisseurs d'intrants, distributeurs, transformateurs): i) une meilleure défense de leurs intérêts pouvant conduire à la création d'une interprofession forte et dynamique; ii) un cadre de concertation où les acteurs impliqués peuvent opposer leurs intérêts et essayer de trouver des compromis; iii) une plus grande représentativité et un lobby vis-à-vis de l'Etat et d'autres interlocuteurs pour négocier des conditions plus favorables à l'exercice de la profession. Le but également recherché par la professionnalisation des acteurs est la forte implication des producteurs en amont et opérateurs en aval dans une démarche qualité de produit et la promotion des circuits de commercialisation entre groupements de producteurs, transformateurs, distributeurs et consommateurs. Ce développement visera à mettre sur le marché une viande de volaille et des œufs de qualité à des prix compétitifs avec les produits aviaires importés.

V.18. Le projet apporterait un appui spécifique dans le domaine de la formation des membres des groupements par le biais de sous-traitance des dites activités de formation avec des ONG ou bureaux d'études spécialisés.

V.19. La réalisation d'une étude financée sur PCT serait nécessaire pour identifier les différents acteurs de la filière (en amont comme à l'aval, leurs fonctions et les actions à prévoir pour une professionnalisation de la filière, et une meilleure intégration de la chaîne alimentaire).

V.20. Le projet financerait: i) les coûts de formation et de vulgarisation; ii) les coûts du personnel technique spécialisé; et iii) les coûts de fonctionnement et des études prévues.

Composante 4: Amélioration des conditions de financement de la filière

V.21. Les acteurs de la filière sont majoritairement dépourvus d'une surface financière suffisante. En conséquence, le projet mettrait en œuvre des mesures d'accompagnement pour inciter les opérateurs économiques à adhérer au projet de développement de la filière.

V.22. Pour les gros opérateurs économiques (entrepreneurs privés qui souhaitent se lancer dans de gros investissements, le projet devrait favoriser la mise en place d'un mécanisme de soutien ou de garantie de crédits à moyen et long termes nécessaires à l'acquisition de matériels et aux activités de stockage (magasins de stockage pour les matières premières entrant dans la composition des provendes), de transformation (usines d'aliments pour volaille, abattoirs spécialisés pour volailles) et de commercialisation (centre de conditionnement pour les œufs, chambres froides pour le stockage de la viande).

V.23. Le projet aiderait également au renforcement des institutions financières existantes et à la diversification des sources de crédit.

V.24. Pour les crédits à l'installation, les activités que le projet devrait appuyer pour accompagner les promoteurs porteront sur: i) l'identification et la formation des promoteurs, futurs clients du projet; ii) l'assistance aux promoteurs dans l'étude des dossiers bancaires; iii) l'octroi des prêts à court et moyen termes pour le financement des projets par l'intermédiaire des systèmes financiers de type PADME, PAPME, etc.; et iv) le suivi conseil des entreprises financées.

V.25. Le projet mettrait en place auprès des institutions de financement: i) un fonds d'appui à la filière; ii) un fonds de refinancement; iii) un fonds de garantie; iv) un fonds de bonification; et v) un mécanisme permettant de donner des crédits à des taux d'intérêt modérés, supportables par les activités agricoles.

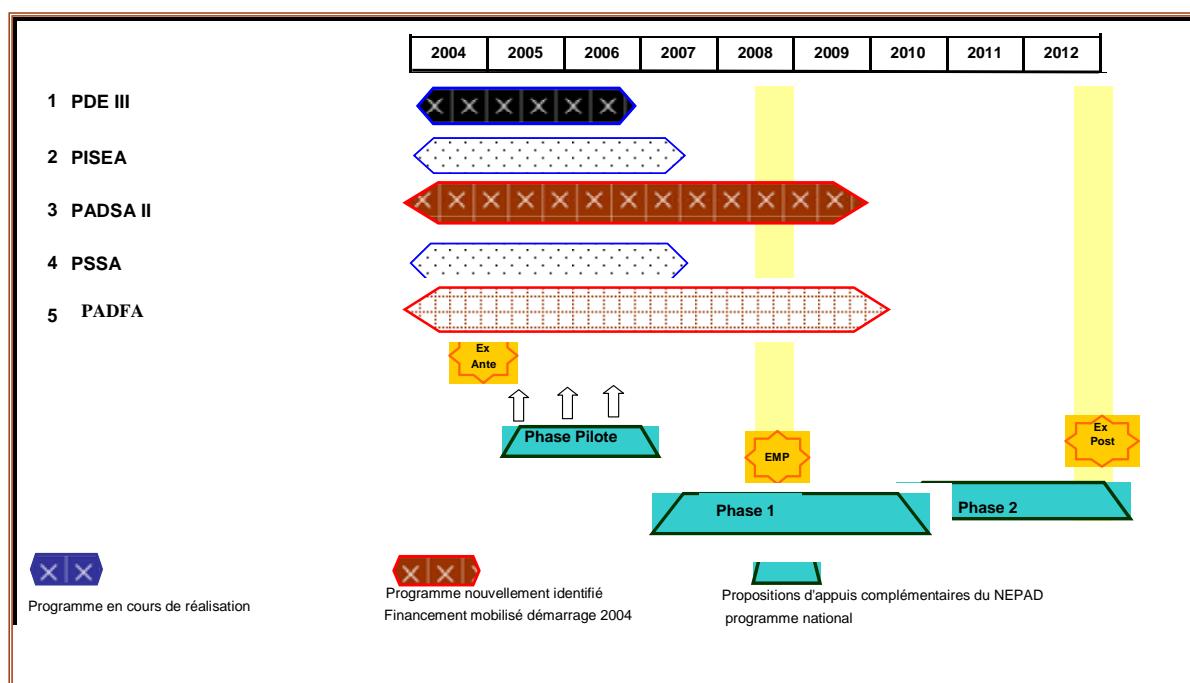
NEPAD – Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine
Bénin: Profil de projet d'investissement « *Projet de développement de l'aviculture moderne en zones périurbaine et de l'aviculture traditionnelle en zones rurales* »

V.26. Il est envisagé annuellement l'octroi par le projet d'une centaine de crédits à l'installation, pour des montants variant de 5 à 10 millions de FCFA.

V.27. Enfin, s'agissant des aviculteurs ruraux, une ligne de crédit spécifique leur sera réservée. Des structures de micro-finance de proximité seront identifiées pour gérer les sommes mobilisées. Les montants des crédits varieraient de 50 000 à 100 000 F par éleveur.

B. Mise en œuvre du projet

V.28. La mise en œuvre du projet, dans le temps, se ferait selon le schéma suivant:



V.29. Cette approche ferait intervenir tous les différents projets engagés dans la mise en place d'actions d'appui à la promotion de l'aviculture villageoise — à savoir les projets PDE III, PADAV/PADSA II, PSSA et PADFA — et de l'aviculture moderne.

V.30. Le projet aurait une durée de ***huit ans*** et serait exécuté en ***trois phases*** successives:

- ***une phase pilote de deux ans*** au cours de laquelle les différentes études nécessaires pour mieux documenter la filière seront réalisées (études des besoins de régulation tarifaire du marché des produits carnés, étude d'impact environnemental, analyse des stratégies et évaluation de l'impact technico-économique des résultats des activités menées jusque-là par différents projets à composante « Appui à l'aviculture traditionnelle », ciblage des zones et des villages d'intervention du projet et des premiers producteurs à encadrer tant en zone rurale qu'en zone périurbaine, identification et recrutement des prestataires de service, formation de leur personnel, mise en place des moyens de l'unité de gestion du projet). Pendant cette phase, les approches, méthodes, techniques et outils de gestion disponibles seraient utilisés et testés au niveau des villages ou zones tests sélectionnés auprès des éleveurs sous la supervision de l'Unité de gestion du projet. La phase serait

conclue par une évaluation des activités menées pour identifier les contraintes restées sans solution et les principales conditions de son développement et de sa reproductibilité;

- une première phase d'exécution d'une durée de trois ans, au cours de laquelle les enseignements tirés de la phase pilote permettraient d'élaborer un programme plus adapté aux réalités locales en vue d'une meilleure productivité et d'une production accrue. Cette phase serait également sanctionnée par une évaluation à mi-parcours pour faire le bilan des actions menées;
- une deuxième phase de trois ans qui intégrerait les résultats de l'évaluation précédente pour consolider les acquis du projet et amorcer le désengagement du projet au profit des bénéficiaires et des structures relais (publics ou privés). Au cours de cette phase, il serait procédé à deux évaluations, l'une à mi-parcours et l'autre terminale. A l'issue de cette évaluation terminale, un rapport final serait transmis aux autorités gouvernementales assorti d'une stratégie, d'un cadre institutionnel et de diverses recommandations pouvant favoriser le développement durable de la filière avicole au Bénin.

VI. COÛTS INDICATIFS

Résumé des coûts estimatifs du projet par composante					
Composantes	Monnaie locale (\$ EU)	Devises (\$ EU)	Total (\$ EU)	% Devises	% Total coûts de base
1. Amélioration du cadre général d'intervention	681 905	765 714	1 447 619	53	11,7
2. Amélioration de la productivité	1 489 524	320 000	1 809 524	18	14,6
3. Professionnalisation des acteurs	786 667	337 143	1 123 810	30	9,0
4. Financement de la filière	2 285 714	3 428 571	5 714 286	60	46,0
5. Gestion du projet		1 470 476	2 323 810	63	18,7
Total coûts de base	6 097 143	6 321 905	12 419 048	51	100,0
Imprévus physiques	434 667	434 667	869 333	50	
Imprévus sur les prix	456 400	434 667	869 333	50	
Total coûts du projet	6 966 476	7 191 238	14 157 714	50,8	114,0

Résumé des coûts estimatifs du projet par composante et par an (000 FCFA)									
Composante	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8	Total
1. Amélioration du cadre général d'intervention	215 000	155 000	110 000	65 000	70 000	55 000	50 000	40 000	760 000
2. Amélioration de la productivité	100 000	130 000	130 000	130 000	140 000	130 000	130 000	60 000	950 000
3. Appui à l'organisation et à la programmation	35 000	65 000	90 000	95 000	100 000	70 000	70 000	65 000	590 000
4. Financement de la filière	100 000	200 000	500 000	900 000	600 000	400 000	200 000	100 000	3 000 000
5. Gestion du projet	265 000	185 000	185 000	160 000	165 000	85 000	90 000	85 000	1 220 000
Total coûts de base	715 000	735 000	1 015 000	1 350 000	1 075 000	740 000	540 000	350 000	6 520 000
Imprévus physiques	156 400	200 000	0	0	100 000	0	0	0	456 400
Imprévus sur les prix	156 400	200 000	0	0	100 000	0	0	0	456 400
Total coûts du projet	1 027 800	1 135 000	1 015 000	1 350 000	1 275 000	740 000	540 000	350 000	7 432 800

VII. SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGÉES

Source	Dollars EU	% du total
Gouvernement	1 415 771	10.0
Institution(s) de financement	11 219 988	79.2
Bénéficiaires	151 488	1.1
Secteur privé	1 370 467	9,7
Total	14 157 714	100.0

VII.1. A ce stade de préparation du document du projet, aucun partenaire ne s'est manifesté pour appuyer le financement du projet. La Coopération danoise attend la fin de la 2^e phase pilote du PADA (Projet d'appui au développement de l'aviculture villageoise au Bénin) prévue pour 2005 avant de se prononcer.

VIII. BÉNÉFICES ATTENDUS

VIII.1. Les principaux bénéfices attendus du projet seraient:

- une augmentation de la disponibilité en produits issus de l'aviculture (viande et œufs);
- une économie de devises à court terme, le Bénin doit être en mesure de substituer en partie les productions locales aux importations;
- une augmentation de la productivité, la maîtrise technique de l'élevage devrait permettre d'améliorer la performance globale des élevages. Le tableau ci-dessous met en exergue les gains de productivité réalisables:

Les performances de la production avicole dans les différents systèmes ruraux (*)			
	Nombre d'œufs par an	Nombre de sujets atteignant l'âge d'un an	Œufs disponibles pour la consommation
Traditionnel Totalement extensif (1)	20 à 30	2 à 3	0
Traditionnel amélioré Stade 1 (2)	40 à 60	4 à 8	10 à 20
Traditionnel amélioré Stade 2 (3)	100	10 à 12	30 à 50

(*) D'après W. Bessei – FAO Rome.
(1) Pas d'alimentation régulière en eau ou nourriture. Abri nocturne précaire.
(2) Stade 1: apports réguliers d'eau, de grains, de déchets domestiques, abri, soins au cours des premières semaines, vaccination contre la maladie de Newcastle.
(3) Stade 2: en plus du stade 1, amélioration de tous les paramètres (eau, nourriture, abri), traitement contre les parasites, programme de vaccination additionnel.

- une baisse des coûts de production;
- la promotion du secteur privé pour les accouveurs, les transformateurs (fabricants d'aliments, gestionnaires d'abattoir privé de volaille), les vétérinaires privés, les principales opportunités seraient l'augmentation des chiffres d'affaires suite à la vente des médicaments et aux prestations de service, la fabrication d'équipements volailles, la production de poulets d'un jour et de poussins démarrés, la promotion de la vente d'aliments, le marketing des poulets;

- la promotion de l'approche comme l'élevage de la volaille, est considérée comme le travail des femmes en milieu rural et elles sont les grands bénéficiaires du projet. De même les femmes interviennent sur différents segments de la filière avicole moderne: approvisionnement des usines d'aliments de bétail en matière première, commercialisation des produits d'élevage (œufs et poulets), production, transformation;
- la floraison de jeunes entrepreneurs agricoles;
- une amélioration des infrastructures d'appui au développement de la filière dans les zones cibles;
- une amélioration de l'intégration agriculture–élevage et une meilleure valorisation des ressources.

VIII.2. Les principaux bénéficiaires du projet seraient:

- les organisations faîtières actuelles pour l'adaptation de leurs contenus aux besoins actuels de structuration de la filière;
- les aviculteurs adhérents des organisations d'éleveurs mises en place dans le cadre du projet;
- les nouveaux candidats à savoir les diplômés sans emploi, les fonctionnaires retraités;
- les femmes, les ménages ruraux, les transformateurs (fabricants d'aliments, gestionnaires d'abattoir);
- les accouveurs;
- les gestionnaires de chambre froide;
- les vétérinaires privés;
- les agriculteurs.

IX. DISPOSITIFS INSTITUTIONNELS DE MISE EN ŒUVRE

IX.1. ***Organisation et gestion du projet.*** Le projet serait sous la tutelle du Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. Son exécution se ferait sous la responsabilité générale de la Direction de l'élevage, compte tenu de son rôle de coordination de suivi de l'évolution des productions, de l'élaboration de politique et d'objectifs de productions animales, d'application des programmes de développement et de contrôle des denrées d'origine animale.

IX.2. Le ***schéma organisationnel*** du projet comprend trois niveaux correspondant à une répartition des tâches et des responsabilités.

IX.3. ***Le niveau national:*** un comité national d'orientation créé par arrêté ministériel se réunirait en fin d'année pour faire le bilan d'exécution et par la même occasion approuverait le Plan de travail et le budget annuel (PTBA) pour le nouvel exercice. Ce comité d'orientation qui tient également lieu de cadre de concertation serait présidé par le Conseiller technique à l'élevage et à la pêche du MAEP et sera composé de différents représentants des intervenants de la filière. La composition et le nombre de membres dudit comité seraient précisés ultérieurement. La gestion du projet serait confiée à une Direction nationale appelée ***Unité de gestion du projet*** basée à Cotonou chargée de la planification, de la conception, de la supervision et de la gestion administrative et financière du projet.

IX.4. **Le niveau régional:** l'unité de gestion du projet serait appuyée sur le terrain par deux coordinations régionales qui travailleraient en étroite collaboration avec la direction en charge des filières dans les CARDER. Il serait créé au niveau régional un comité régional de concertation. Ce comité réunirait périodiquement tous les représentants des partenaires intervenant dans le domaine pour harmoniser les stratégies et les plans d'action.

IX.5. Les deux coordinations régionales, basées l'une à Parakou au nord et l'autre à Cotonou au sud, assureront sous l'autorité de l'Unité de gestion du projet, la coordination régionale, le suivi et le contrôle des activités menées sur le terrain par des opérateurs du projet (ONG, bureaux d'études, etc.) et les acteurs de la filière. Chacune des coordinations régionales abriterait une équipe technique d'assistance au développement de la filière composée de deux cadres (un spécialiste des productions animales et un économiste spécialiste des filières agricoles et du crédit).

IX.6. **Le niveau local:** compte tenu du personnel en nombre limité de l'unité de gestion et de ses deux coordinations régionales, il est envisagé que ces dernières aient recours à la sous-traitance de certaines activités spécifiques par des opérateurs aussi bien publics (structures de recherche, Carder) que privés (ONG, consultants, etc.). Dans ce cadre, le projet mettrait en place des contrats cadres avec ces différents opérateurs. Au niveau local, le Responsable du développement rural (RDR) serait le point focal du projet au niveau de la commune.

IX.7. Un **système de suivi évaluation** serait mis en place au niveau de l'Unité de gestion du projet. Il développerait un système de suivi évaluation de type participatif et contribuerait à mettre en place un système performant de base de données, d'indicateurs et d'informations sur la filière.

IX.8. Au-delà des salaires du personnel, le projet financerait au titre des investissements les véhicules et les équipements de bureau, d'informatique et de reprographie nécessaires et une provision pour le recrutement de consultants nationaux et internationaux. Les frais récurrents seront relatifs au fonctionnement des bureaux, à celui des véhicules et aux indemnités de déplacement. Une mission de suivi évaluation externe ainsi qu'une mission d'audit comptable seraient annuellement confiées à des bureaux d'études spécialisés.

X. BESOINS EN ASSISTANCE TECHNIQUE

X.1. A ce stade de préparation il est difficile de prévoir avec précision les besoins en assistance technique. Les plus en vue concernent des appuis dans les domaines de:

- la production locale de poussins d'un jour (assistance technique au seul accouveur en place pour améliorer ses performances);
- la technologie d'abattage, de transformation, et de conservation des produits;
- conseil en équipements;
- l'étude d'impact environnemental et l'étude de la régulation tarifaire;
- la création d'une centrale d'achat de matières premières;
- la formulation des aliments pour bétail.

XI. PROBLÈMES EN SUSPENS ET ACTIONS PROPOSÉES

XI.1. **Aspects institutionnels:** des projets en cours d'exécution ont contribué à jeter les bases du développement de l'aviculture au Bénin. Les approches, les stratégies et les activités mises en œuvre varient d'un projet à l'autre. Le MAEP devra capitaliser les expériences en cours et mettre en place une stratégie d'intervention à moyen et longs termes de développement de la filière avicole avec l'implication de tous les intervenants. Le MAEP devra également jouer un rôle important de régulation pour éviter des doubles emplois d'activités de promotion de l'aviculture avec plusieurs programmes à différentes approches. Les questions de crédit, le coût de cession des médicaments, des tarifications de prestation d'une même zone devront être harmonisées.

XI.2. Dans sa stratégie d'intervention, le projet tient à agir en complémentarité avec les autres projets et programmes et développer des synergies d'action, pour éviter des conséquences négatives sur les résultats du projet et sur l'adhésion des populations. Pour ce faire, il sera nécessaire que le gouvernement mette en place un cadre de concertation et de coordination formelle non seulement entre les différentes institutions nationales intervenant au niveau de la filière, mais également entre gouvernement et les différents partenaires au développement. Il y a alors lieu de renforcer les capacités de planification, de coordination et de suivi évaluation de la DPP/MAEP et de la DE/MAEP et de renforcer le dialogue entre bailleurs de fonds et le gouvernement.

XI.3. **Aspects techniques:** l'aviculture moderne utilise comme intrant les poussins d'un jour. L'importation de cette marchandise pour satisfaire les besoins des aviculteurs peut comporter un risque, celui de l'importation des germes de maladies émergentes (par exemple le virus de la grippe aviaire). Le renforcement des équipements du Laboratoire national de diagnostic vétérinaire par le projet permettra d'assurer une veille sanitaire permanente et les contrôles sanitaires nécessaires aux frontières. La sensibilisation et la formation des aviculteurs par le projet contribueront à une meilleure connaissance des maladies et à leur diagnostic. Le laboratoire veillera également à attester la qualité des médicaments et autres intrants introduits dans les élevages et de leur innocuité pour la santé humaine.

XI.4. **Aspects environnementaux:** le développement de l'aviculture moderne tel qu'envisagé prévoit des infrastructures d'appui à la transformation (abattoirs). Le projet s'assurera que les infrastructures construites incluront des systèmes adéquats d'assainissement et de collecte des eaux usées. Le projet prévoit une densification des élevages avicoles modernes autour des grandes villes. Une forte densification de ce type d'élevage peut contribuer à un risque d'aggravation de la pollution de l'environnement par les nitrates et les microbes de tout genre, provenant des déjections animales. Le projet appuiera les structures de recherche pour étudier la meilleure manière d'utiliser ce produit pour l'agriculture (aspect intégration agriculture élevage). Les bénéficiaires seront sensibilisés et formés pour atténuer ces impacts nuisibles. Le projet appuiera la réalisation d'une étude d'impact du projet sur l'environnement.

XI.5. **Aspects financiers:** pour de nombreux projets et programmes exécutés au Bénin, il est observé la difficulté de mise en œuvre de leur volet crédit, ce qui non seulement peut pénaliser la composante crédit et le projet dans son ensemble mais créer une crise de confiance entre les bénéficiaires et le projet. Le projet qui aura une composante crédit devra de concert avec le MAEP et le Ministère des finances étudier le cadre opérationnel le plus favorable de mise en œuvre de la dite composante.

XII. RISQUES POTENTIELS

XII.1. Deux risques potentiels sont pour le moment identifiés:

- **Intérêt pour le projet.** L'intérêt des importateurs béninois de volailles et abats congelés pour le projet envisagé dépendra largement des avantages comparatifs des produits aviaires locaux vis-à-vis des produits aviaires importés. Les importateurs voudraient être pleinement rassurés quant aux opportunités réelles de s'approvisionner quantitativement et qualitativement sur le marché local à des prix attractifs. Les producteurs quant à eux voudraient être rassurés quant aux opportunités de commercialisation de leur production à des prix équitables. C'est pourquoi les actions telles que proposées par le projet à savoir l'étude du marché, l'étude de la régulation tarifaire ainsi que l'appui à la création d'une interprofession devraient être menées pour contribuer à limiter ce type de risques.
- **Délais d'exécution.** Les acquis des différents projets et programmes mis en œuvre pour promouvoir la production avicole sont encore fragiles. Entre la fin des phases pilotes de ces différents projets-programmes et le démarrage des nouvelles phases de renforcement, il y a lieu d'éviter au maximum une discontinuité dans l'appui sous peine de fragiliser la consolidation et l'affinement des acquis. En raison du délai relativement long pour satisfaire aux conditions de mise en vigueur du prêt, le rôle de structure relais que compte jouer le projet peut être amoindri du fait de ces retards.

ANNEXES:

- Annexe 1: Evaluation du coût de production d'une poulette et d'un œuf dans un élevage de 500 sujets (Cuppe/Ovo–Promo–Super)**
- Annexe 2: Résumé des coûts estimatifs du projet par composante et par an**
- Annexe 3: Résumé des coûts estimatifs du projet par composante**
- Annexe 4: Échelonnement des productions (aviculture moderne)**

Annexe 1: Evaluation du coût de production d'une poulette et d'un œuf dans un élevage de 500 sujets (Cuppe/Ovo-Promo-Super)

A. Période poulette (jusqu'à 20 semaines d'âge)	
Achat poussins + transport	252 500
Achat aliments	740 000
– Provende poussins (0 à 8 semaines) *	200 000
– Provende poulettes (8 à 20 semaines) **	540 000
Vaccins et produits vétérinaires	150 000
Chauffage-éclairage	33 800
Autre matériel ou fournitures	20 000
Main d'œuvre	125 000
Imprévus (1% des charges)	13 213
Coûts variables totaux	1 334 513
Amortissement bâtiment (7 ans)	69 285
Amortissement équipements (3 ans)	23 770
Coûts fixes totaux	93 055
Coûts totaux	1 427 568
<i>Coût d'une poulette avant entrées en ponte</i>	<i>3 172</i>
* 2 kg x 500 x 200 = 200 000; ** 6 kg x 500 x 180 = 540 000	
N.B.: Taux de survie des poulettes: 90 pour cent	
B. Période de production d'œuf (jusqu'à 72 semaines d'âge)	
Aliments *	3 780 000
Produits vétérinaires	95 000
Eclairage	52 000
Autre matériel ou fournitures	20 000
Main d'œuvre	300 000
Imprévus (1% des charges)	42 470
Coûts variables totaux	4 289 470
Amortissement bâtiment (7 ans)	138 571
Amortissements équipements (3 ans)	47 500
Coûts fixes totaux	186 071
Coûts totaux	4 475 541
Coûts par poule	9 945
Coût total d'une poule en fin de carrière	13 117
<i>Coût de l'œuf</i>	<i>45,2</i>
* 42 kg x 450 x 200 = 3 780 000	
N.B.: Production d'une poule: 220 œufs/an	
C. Evaluation de la marge bénéficiaire	
Vente d'œufs*	5 940 000
Vente de poules réformées**	810 000
Total vente	6 750 000
Total dépenses	5 902 650
Marge bénéficiaire	847 350
* 220 œufs x 450 poules x 60 F = 5 940 000; ** 405 poules réformées x 2 000 F = 810 000	

NEPAD – Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine

Bénin: Profil de projet d'investissement « *Projet de développement de l'aviculture moderne en zones périurbaine et de l'aviculture traditionnelle en zones rurales* »

Annexe 2: Résumé des coûts estimatifs du projet par composante et par an

Composante/Activité	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8	Total
1. Amélioration du cadre général d'intervention									
• Etude instruments, régulation tarifaire	60 000	0	0	0	0	0	0	0	60 000
• Appui aux institutions soutenant le projet	50 000	50 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	15 000	200 000
• Renforcement système d'information statistique	20 000	10 000	10 000	10 000	15 000	10 000	10 000	10 000	100 000
• Recherche-développement	75 000	75 000	70 000	25 000	200 000	15 000	10 000	15 000	300 000
• Réunions de concertation	10 000	20 000	10 000	10 000	15 000	10 000	10 000	10 000	100 000
Total 1	215 000	155 000	110 000	65 000	70 000	55 000	50 000	40 000	760 000
2. Amélioration de la productivité									
• Contrat animation ONG spécialisé ou CARDER pour appui conseil auprès des éleveurs	25 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	25 000	350 000
• Appui-vulgarisation technique d'élevage	35 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	25 000	420 000
• Visites organisées, voyages d'étude	10 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	10 000	140 000
• Etude d'impact environnemental	30 000	0	0	0	10 000	0	0	0	40 000
Total 2	100 000	130 000	130 000	130 000	140 000	130 000	130 000	60 000	950 000
3. Appui à l'organisation et à la professionnalisation des acteurs									
• Etude et conseils	5 000	5 000	0	5 000	10 000	0	0	5 000	30 000
• Appui à la structure des organisations des producteurs	20 000	40 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	360 000
• Appui à la création et au fonctionnement de l'inter profession	10 000	20 000	40 000	40 000	40 000	25 000	20 000	10 000	200 000
Total 3	35 000	65 000	90 000	95 000	100 000	70 000	70 000	65 000	590 000
4. Financement de la filière									
• Appui crédit professionnel aux opérateurs privés pour la modernisation des activités en aval (ligne et garantie)	0	0	200 000	500 000	200 000	100 000	0	0	1 000 000
• Appui crédit aux producteurs, organisation de producteurs et d'autres opérateurs en amont	100 000	100 000	300 000	400 000	400 000	300 000	300 000	100 000	2 000 000
Total 4	100 000	200 000	500 000	900 000	600 000	400 000	300 000	100 000	3 000 000
5. Gestion du projet									
• Investissements aménagement du siège et des deux coordinations régionales (véhicules, bureau, motos)	100 000	50 000	0	0	50 000	0	0	0	200 000
• Fonctionnement (salaires, déplacements, primes...)	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	480 000
• Assistance technique au projet	50 000	50 000	100 000	75 000	25 000	0	0	0	300 000
• Etudes (évaluations, audits)	40 000	15 000	15 000	15 000	20 000	15 000	20 000	20 000	160 000
• Suivi évaluation interne	15 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	5 000	80 000
Total 5	265 000	185 000	185 000	160 000	165 000	85 000	90 000	85 000	1 220 000
Total coûts de base	715 000	735 000	1 015 000	1 350 000	1 075 000	740 000	540 000	350 000	6 520 000
Imprévus physiques	156 400	200 000			100 000				456 400
Imprévus sur les prix	156 400	200 000			100 000				456 400
Total coûts du projet	1 027 800	1 135 000	1 015 000	1 350 000	1 275 000	740 000	540 000	350 000	7 432 800

Annexe 3: Résumé des coûts estimatifs du projet par composante

Composante/Activité	Coût (FCFA)	% devise	Participation bénéficiaires
1. Amélioration du cadre général d'intervention			
• Etude instruments régulation tarifaire	60 000 000	70	
• Appui aux institutions soutenant le programme	200 000 000	70	
• Renforcement système d'information statistique	100 000 000	70	
• Recherche-développement	300 000 000	50	
• Réunions de concertation	100 000 000		
Total 1	760 000 000		
2. Amélioration de la productivité			
• Contrat animation ONG spécialisé ou CARDER pour appui conseil auprès des éleveurs	360 000 000		
• Appui-vulgarisation technique d'élevage	420 000 000		15 620 000
• Visites organisées/voyages d'étude	100 000 000	100	
• Etude d'impact environnemental	70 000 000	70	
Total 2	950 000 000		15 620 000
3. Appui à l'organisation et à la professionnalisation des acteurs			
• Etude et conseils	30 000 000		
• Appui à la structure des organisations des producteurs	360 000 000	30	6 960 000
• Appui à la création et au fonctionnement de l'interprofession	200 000 000	30	5 172 000
Total 3	590 000 000		12 132 000
4. Financement de la filière			
• Appui crédit professionnel aux opérateurs privés pour la modernisation des activités aval (ligne et garantie)	1 000 000 000	60	19 008 800
• Appui crédit aux producteurs, organisation de producteurs et d'autres opérateurs en amont	2 000 000 000	60	35 000 000
Total 4	3 000 000 000		54 008 800
5. Gestion du projet			
• Investissements aménagement du siège et des deux coordinations régionales (véhicules, bureau, motos)	200 000 000	100	
• Fonctionnement (salaires, déplacements, primes...)	480 000 000	95	
• Assistance technique au projet	300 000 000	100	
• Etudes (évaluations, audits)	160 000 000	70	
• Suivi-évaluation	80 000 000		
Total 5	1 220 000 000		
Imprévus	912 800 000		
Total	7 432 800 000		81 760 800

Annexe 4: Échelonnement des productions (aviculture moderne)

				An 0	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8
Aviculture moderne	Cheptel	Pondeuse	Augmentation effectif prévue		150 000	150 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000
			Effectif en place	450 000	600 000	900 000	1 200 000	1 500 000	1 800 000	2 100 000	40 000	270 000
		Chair	Augmentation effectif prévue		100 000	100 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
			Effectif en place	250 000	350 000	450 000	650 000	850 000	1 050 000	1 250 000	1 150 000	1 650 000
			Pondeuse réformée	900	1 500	1 800	2 400	3 000	600	4 200	4 800	5 400
	Productions viande (tonnes)		Poulets de chair	500	700	900	1 300	1 700	2 100	2 500	2 900	3 300
			Total	1 400	2 200	2 700	3 700	4 700	5 700	6 700	7 700	8 700
		Production œufs (tonnes)		6 800	9 072	13 608	18 144	27 216	31 752	36 288	40 284	22 680